

## EMFOR

### Mandat régional

#### Rôle

Apporter des compétences, des outils et un accompagnement au bénéfice des professionnels et acteurs régionaux du travail, de l'emploi et de la formation.

#### Missions principales des mandataires

- Animation et ressources pour les acteurs et relais locaux en matière d'information, d'échanges, de conseils, d'accompagnement, d'appui technique afin d'être efficaces et innovants et de pouvoir remplir des missions d'intérêt général et ainsi :
- Structurer et articuler les dispositifs existants notamment par la mise en place d'une communication interne,
- Assurer une animation régionale et une communication commune sur l'ensemble des missions, notamment par l'utilisation des technologies nouvelles de l'information.

#### Composition

5 collèges

- Collège 1 : 5 représentants des employeurs 2 MEDEF, 2 CGPME, 1UPA.
- Collège 2 : 5 représentants des salariés
- Collège 3 : Le Conseil Régional : le Président du Conseil Régional ou son représentant désigné
- Collège 4 : 5 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région : le Directeur de la DIRECCTE ou son représentant, le Recteur de l'Académie de Dijon ou son représentant, le Directeur Régional de Pôle Emploi ou son représentant, la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes.
- Collège 5 : 10 personnes qualifiées : représentant des MIFE, des Missions Locales, le Président de l'Université de Bourgogne ou son représentant, la CCIR, la Chambre Régionale des Métiers, la Chambre Régionale d'Agriculture, le FFP, le CEREQ, L'AGEFIPH.

#### Durée

24 mois

#### Renouvellement

Décembre 2018

#### Informations complémentaires sur la tenue des réunions

Fréquence : 2 à 3 fois par an  
Durée : une demi-journée